

LA TRIBUNE

Vol. 34

ST-HYACINTHE, QUÉ., 21 JUILLET 1922.

No 11

ONT-ILS BIEN FAIT ?

Depuis que les rumeurs de démission, de la part des échevins Solis, Augustin, Davignon et Surprenant, ont parcouru les rues, depuis surtout que ces rumeurs se sont confirmées au Conseil municipale de mercredi dernier, la question s'est posée sur toutes les lèvres : ont-ils bien fait ? Tout en étant logique, cette question exige des réponses qui ne manquent point d'être complexes.

Nous l'avouons candidement : notre première opinion était loin d'être favorable au désir de ceux-là que nous avons soutenus pourtant de toutes nos forces, ajoutant au concours actif de notre plume indépendante celui de notre parole. Nos lecteurs nous comprennent plus facilement que nos adversaires, ayant été à même d'apprécier notre courage et notre persévérance. Ayant été sans cesse sur la brèche, depuis des années, sans autre ambition que celle d'être utile à nos concitoyens, sans autre récompense toujours que celle de la conviction du devoir accompli, la moindre faiblesse nous est désagréable, le moindre recul nous paraît synonyme de lâcheté. Il faut bien des considérations toutefois avant que de former un jugement définitif sur un geste imprévu autant qu'il serait imprudent, sinon injuste, de blâmer la majorité des électeurs pour leur manque de confiance envers ceux-là qui avaient comme qualités civiques leur parfaite honnêteté et leur sincérité entière.

Un retour sur le passé est nécessaire pour relier ce dernier au présent. Des luttes ardentes ont été faites à M. Damien Bouchard, non pas que son nom fut tel, non plus que son ambition personnelle ne fut légitime mais bien parce que coupable de certains actes de vie privée ou de fonction administrative qui nécessitaient le châtiement populaire. On se souvient que dès son entrée dans la vie publique, ses adversaires d'alors accusaient M. Bouchard d'avoir été un membre des loges maçonniques, d'avoir par conséquent un esprit subversif de nos principes religieux et nationaux.

La Providence a voulu que dans cette lutte ardente, des amis même de M. Bouchard se soient détachés pour l'accuser plus ouvertement d'abus de pouvoir, de dépenses extraordinaires, d'imprévoyance administrative, enfin d'actes répréhensifs dans tout esprit loyal, aidant ainsi la conviction populaire à s'affirmer ouvertement. M. Bouchard était désormais vaincu, ses ennemis n'avaient qu'à suivre les dictées de leur conscience.

L'affaire Boisseau est survenue. Nous n'avons pas à la juger, pour le moment du moins, non plus que la lutte fratricide qui l'a mise à jour. Et d'ailleurs, M. Boisseau n'est plus dans la politique active, ayant démissionné pour se défendre lui-même contre son assassin. Il appartient donc à la justice de notre pays de le juger à son mérite, puisque M. Bouchard a eu assez de confiance, cette fois dans les tribunaux, pour l'y traîner.

Soyons clairs. Aussi sincères, nous étions en nous servant de M. Boisseau pour battre M. Bouchard, autant nous le demeurons, tout en n'ayant plus l'ex-député de S.-Hyacinthe, pour combattre encore l'autre. Le crime de l'un ne saurait effacer les fautes de l'autre. Pour nous, M. Bouchard est le même. Il n'est pas plus blanc parce que l'autre se serait sali ; par contre la chute de M. Boisseau ne saurait changer la nature des accusations déjà portées contre M. Bouchard, et que, même le verdict populaire, ne saurait annuler aux yeux des honnêtes gens.

La majorité nouvelle s'est donc imposée au Conseil de Ville, sans doute, avec l'influence extérieure du député provincial mais surtout par la parfaite droiture d'esprit des membres qui la composaient. Engagés par leurs promesses et de par leur honnêteté à bien servir les intérêts publics, ces derniers n'ont cessé de servir d'abord et avant tout la chose publique. Ils ont exigé une révision des finances municipales récemment volées par l'ex-trésorier de l'administration Bouchard, ils ont établi un régime d'économie stricte, suivant en cela la politique de presque toutes les villes canadiennes, de l'Atlantique au Pacifique, et pour équilibrer le trésor ils ont augmenté la taxe.

Dans cette augmentation, leur sincérité ne pouvait manquer d'être apparente, visible même. Gros propriétaires, les uns et les autres, ils devaient être les premiers à souffrir de leur propre volonté, quittes à soulager les contribuables ensuite, sur preuve que les nécessités premières avaient été comblées. Victimes continuellement des tracasseries du maire et de ses quelques partisans, ils ont vu leurs efforts, voire leur bonne volonté, abutés contre des collègues plus soucieux du pouvoir que de l'administration de la chose publique.

Les élections sont venues. Les échevins de la majorité et leurs candidats ont parlé franchement d'affaires, affirmant leur conviction sur la nécessité de l'augmentation dernière des taxes et ne promettant pas qu'elle serait réduite si les finances étaient les mêmes mais s'engageant à en faire terminer la révision par M. Gougeon, l'expert comptable.

Pendant ce temps, M. Bouchard clamait contre l'augmentation de la taxe, affirmant avec gageure qu'il pouvait administrer la ville avec une taxe d'une piastre. Il ridiculisait ses adversaires, exploitant le sentiment contre l'ex-député de S.-Hyacinthe au provincial, tout en les compromettant sur les rapports qu'ils avaient eus avec lui dans le passé et ceux, de pure imagination, qu'ils avaient encore. Le peuple a voté, croyant plus les déclarations, fausses comme vrai, de M. Bouchard, que les explications claires et désintéressées de ses adversaires.

Pour M. Sylvestre, dont le dévouement pour son département a été reconnu, comme sa générosité au moment où la Banque ne pouvait même avancer les argentés suffisants pour payer les employés civiques, la défaite était humiliante. Pour MM. Benoit et Lassonde, elle devait ajouter au découragement bien naturel des échevins qui soutenaient leur candidature. Et, en même temps, toute leur politique était clairement condamnée.

La position d'échevin est toute de dévouement, sans rémunération aucune pour l'honnête homme. Elle impose des devoirs onéreux, surtout s'ils sont en face de collègues aux ambitions multiples et aux moyens manquant souvent de gentillesse. Combien souvent, les échevins de la majorité ont souffert des allusions méchantes et des moqueries même de la part du maire Bouchard.

Peut-on, raisonnablement, exposer des citoyens qui n'ont eu

que leur sincérité pour guide, à de tels traitements nouveaux, maintenant qu'ils deviennent en minorité ? Leurs opinions aussi auraient-elles la moindre chance d'être écoutées par leurs collègues ; l'expérience du passé est là pour prouver le contraire. Peut-on leur demander pour le moins une assistance passive dans une administration qui a témoigné de son caractère fougueux par le passé ?

C'est vrai, diront plusieurs, même ceux qui ne leur ont point donné leur confiance, ils n'ont pas eu la confiance de l'électorat, ils ont encore moins les égards de leurs collègues, mais il faut une opposition dans un conseil, il faut quelqu'un pour éclairer la masse sur les erreurs possibles de la majorité. Oui, c'est vrai, mais combien encore leur accorderaient la confiance à laquelle ils auraient droit ?

Mercredi soir, la minorité aurait pu s'opposer aux dépenses folles des voyages du maire et du pro-maire à Winnipeg, et d'un autre à Buffalo, des projets gigantesques du programme Bouchard. Oui, elle aurait pu certainement apporter l'opposition des citoyens qui craignent pour les finances de la ville, mais que serait-il survenu ?... M. Bouchard aurait crié au désaccord, il aurait eu des paroles blessantes pour les échevins assez courageux pour exprimer leur opinion, il aurait enfin fait appel encore à l'esprit de parti. Et, quel aurait été le résultat ?... La majorité des électeurs aurait encore pensé comme M. Bouchard, et les échevins de la minorité auraient perdu leur temps.

Le fait brutal s'impose : c'est du Bouchard dont on veut à S.-Hyacinthe, pourquoi ne pas donner à la majorité de la population tout l'avantage d'en avoir à satiété ? On élira encore demain des Bouchard, le Conseil sera Bouchard toujours, et notre ville aura la consécration d'être Bouchard envers et contre tous, même envers ceux qui lui ont voulu du bien et contre ceux qui, sous prétexte de paix et d'harmonie, la conduiront plus rapidement à la ruine.

Quand viendra cette heure grave, nous ne désespérons point qu'il se trouvera encore des citoyens honnêtes et intègres à qui on demandera de la sauver. Le peuple comprendra alors qu'il a été trompé, qu'on s'est trop abusé de sa confiance, et il la donnera au centuple à ceux-là qui l'auront servi sans préjugé comme sans ambition personnelle.

EUGÈNE CHARTIER

LA DANSE DES ECUS

M. Bouchard vient à peine d'affirmer sa majorité servile au Conseil Municipal que déjà s'est mise en branle la danse des écus.

On a voté, mercredi soir, unanimement, dans la paix donc et l'harmonie, deux petites promenades intéressantes : M. le maire Bouchard et M. le pro-maire Guillet iront représenter la ville à une convention quelconque des municipalités canadiennes qui sera tenue à Winnipeg, au commencement d'août, le tout aux dépens des contribuables de S.-Hyacinthe. Pendant ce temps, M. Payan ira se promener à Buffalo, sous prétexte d'aller voir des pompes à incendie de seconde main.

M. Bouchard est allé autrefois à Victoria, dans la Colombie Anglaise, cette fois, il ira dans le Manitoba. Comme le voyage est moins dispendieux, on lui donne un compagnon pour grossir les dépenses.

Ces quelques centaines de dollars seraient bien minimes, si la majorité Bouchard n'avait d'autres projets dispendieux en tête. Ils ont été clairement exprimés dans le discours d'introduction du maire ; seules, celles qui n'ont pas voulu entendre, sont les oreilles qui n'ont pas entendu. Après avoir ouvert l'ouïe, les contribuables feront bien d'ouvrir maintenant les yeux.

Il y a le projet d'un nouvel HOTEL-DE-VILLE, c'est à dire l'achat ou la construction d'un immeuble pour servir à la municipalité de salle publique pour les sessions du Conseil et de bureaux pour la sauvegarde et la surveillance des documents et des finances municipales. Il faudra bien suivre la diagonale que tracera le Maire !...

Il y a le projet de l'ECOLE TECHNIQUE, sa construction, son organisation, son ameublement et son outillage. C'est un projet plein de conséquences pour le présent et l'avenir des contribuables, pour ceux qui paient et qui paieront pour le prix initial de son édification comme pour son entretien annuel. C'est un projet qui intéresse plus particulièrement les finances de la ville, tout en croyant avec M. Bouchard et la majorité des électeurs, qu'elles sont excellentes. Contribuables, préparez vos goussets. Quand le vin est tiré, il faut le boire. M. Bouchard ne le boira peut-être pas, parce que plus habile que d'autres, mais ceux qui désirent toujours demeurer dans S.-Hyacinthe et y mourir recevront leurs invitations en temps et lieux.

Il y a le projet de BAINS PUBLICS. C'est excellent un bain public, personne n'en contestera le fait, mais c'est encore dispendieux, pour ceux qui paient et qui paieront bien entendu. Voyons, faisons un petit estimé des dépenses qu'encourront la construction et l'entretien de bains publics. Contribuables, tout en vous lavant, vous aurez l'avantage de laver également votre porte-tuille.

Il y a le projet des NOUVEAUX PARCS. M. Bouchard les veut ombragés, frais et bien entretenus. Il y a bien le petit bois du côté de Bourg-Joli !... Contribuables, tout en vous reposant de vos fatigues à toujours payer, vous aurez l'avantage d'avoir l'ombre tutélaire que vous feront payer M. le maire Bouchard et sa majorité nouvelle.

Il y a aussi le projet du RESERVOIR D'EAU. Ça, c'est une nécessité. Quinze mille piastres ont déjà été votées, malheureusement ce montant ne peut plus suffire. Allons, contribuables, encore un petit coup de cœur, cette année les taxes sont basses ; elles monteront peut-être une autre année mais qu'importe le lendemain pour une municipalité.

Il y a aussi l'amélioration de la MORGUE, enfin de nombreuses dépenses à faire encore. Le crédit de la ville est excellent, M. le Maire Bouchard l'a dit, aussi c'est le temps de commencer la danse des écus.

Et quand viendra la question des logements ouvriers, eh bien, on votera encore les dépenses et on laissera les autres les payer. C'est la danse des écus qui commence.

Eugène CHARTIER

NOTES

Les taxes ailleurs

Les électeurs de S.-Hyacinthe qui ont prêté foi aux promesses du maire Bouchard peuvent méditer avec profit l'entre-filet suivant que nous reproduisons de "L'Echo du S.-Maurice", à propos de la votation de règlements d'emprunts par les contribuables de la ville de Grand-Mère :

"L'an passé et il y a deux ans la situation était plus difficile car la réorganisation de notre système municipal avait obligé le conseil à élever la taxe dans une grande mesure, afin de combler les déficits passés et empêcher qu'il y en ait de nouveaux. Mais malheureusement, après deux ans de travail, la condition de nos finances municipales s'est considérablement améliorée. De \$2.80 la taxe est tombée à \$2.55 l'an dernier et cette année elle n'est que de \$1.90".

Nos compatriotes de Grand-Mère sont évidemment gens pratiques. Aussi leur ville est-elle des mieux administrées.

ooo

Il y a lion et lion

Un bloc de granit que quelques échevins disent représenter un lion, a été déposé nuitamment, au dessous de la fenêtre du nouveau bureau du maire à l'Hôtel-de-Ville. On ne perd en conjecture pour savoir au juste qu'est ce que c'est bien. D'aucun disent que c'est un rhinocéros, les autres, un hippopotame." La Presse, Montréal.

Qui sait, ce lion de la Métropole est peut-être proche parent de certains lions de la rue Bourdages ?... Longtemps aussi notre population n'a pu précieuses leur espèce animale.

ooo

Quel professeur ?

Dans le dernier Clairon, a été publié un prétendu télégramme que le maire T. D. Bouchard aurait reçu de Montréal, le félicitant de sa nouvelle victoire. Ce message est signé du nom hiéroglyphique de "Professeur". Il y a bien des professeurs, on en trouve même chez les cireurs de bottes, quand ils ne sont pas de simples prédicants de théories subversives de l'ordre social.

Pourquoi M. Bouchard ne renseignerait-il pas ses lecteurs sur la véritable personnalité de son admirateur "professeur".

ooo

Malheurs aux vaincus !

Vae Victis ! disait Brennus aux Romains pour faire entendre que le vaincu est à la merci du vainqueur, que le faible doit être l'objet de l'oppression du plus fort. Malheur aux vaincus, semble répéter le maire Bouchard, quand, dans son article du dernier Clairon, il insulte encore à ses adversaires renversés, comme si le souvenir de leur lutte demeurait pour lui encore le grand cauchemar de l'avenir.

VOIX DE L'A. C. J. C.

PIETE — ETUDE — ACTION

e ANNEE No 26

LE 21 Juillet 1922

LANGUE FRANÇAISE

Ne dites pas :	Disons :
Mon épouse.	Ma femme.
Votre dame.	Madame une telle (en la nommant).
Se rappeler "d" une chose.	Se rappeler une chose
Une voix de "centaure".	Une voix de stentor
Des "peants" d'oreilles	Des pendants d'oreilles
Pas guère.	Peu, ou pas beaucoup.
Tout le monde l'"ont dit".	Tout le monde l'a dit
"Ousse" qu'il est ?	Où est-il ?
"Transvider".	Transvaser
Du "gaudron"	Du goudron.
Tant "pire" pour toi	Tant pis pour toi
J'ai "les fièvres"	J'ai la fièvre
Assoyons-nous ; assoyez-vous.	Asseyons-nous ; asseyez-vous.
Une "pognée" de sel.	Unepoignée de sel
"Gigier"	Gésier.
"Tabèler"	Tablier.
Des "nentilles"	Des lentilles.
Fièvre "putrine"	Fièvre putride.
Cinq "à" six personnes	Cinq ou six personnes
"Boûmer" un projet	Lancer un projet

Dites :

Entrée et non admittance ou admission ;
 Ne fumez pas et non no smoking ;
 Messageries et non Express Co ;
 Glaces et non Ice Cream ;
 Percepteur et non collecteur ;
 Meublerie et non fourniture ;
 Autorisé et non licencié ;
 Tuyauterie et non pipes ;
 Plombier et non plombeur.

L'ESPRIT DE L'A. C. J. C.

Tout groupement veut par l'esprit qui l'anime. Ce ne sont ni les beaux programmes, ni les buts élevés, ni les grandes démonstrations qui comptent : cela peut n'être que façade. Ce qui donne la valeur réelle, l'efficacité vraie d'une organisation, c'est son esprit. Or l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne est animée du meilleur esprit. Nous en avons la preuve dans les réflexions du notaire Guérin sur le dernier conseil fédéral. Voici comme notre bon ami résume sa pensée.

" Esprit de confiance absolue dans les chefs, ceux-ci prenant en retour l'initiative d'un exposé complet de la situation générale de nos intérêts et donnant des explications qui ne s'inspiraient ni d'un pessimisme déprimant ni d'un optimisme béat, mais j'oserais dire, d'un réalisme de bon aloi.

Esprit de dévouement spontané, poussant un certain nombre de nos cercles, sous l'impulsion généreuse et intelligente du cercle des Ormeaux, à souscrire à l'A. C. J. C. la jolie somme de cinq cents de piastres.

Esprit de solidarité, se manifestent d'abord dans l'unanimité absolue apportée à la réélection de notre président général, que nous espérons garder encore longtemps à notre tête, et donc la conférence sur l'action a reçu les honneurs de l'affichage.

Esprit de solidarité également dans la présence ou l'adhésion de huit de nos comités régionaux, dont l'un aussi éloigné que celui de Chicoutimi. Esprit de solidarité, se manifestant enfin dans ce fédéralisme de bon ton, groupant les délégués de tous les endroits pour travailler efficacement à contrebalancer les funestes effets de l'autre fédéralisme.

Esprit de foi catholique aussi, prouvé par les manifestations d'un caractère religieux, qui accompagnent toutes nos assises, publiques aussi bien que privées, et par la présence de plusieurs aumôniers et visiteurs ecclésiastiques à nos séances. Esprit de foi catholique, ne pouvant dans la circonstance particulière où nous nous trouvons, revêtir de forme plus sincère que la présentation des hommages officiels de la Jeunesse catholique canadienne française au représentant officiel de S. S. Pie XI. Nul n'oubliera les paroles de bénédiction papale que S. E. Mgr di Maria daigna adresser à notre association en l'encourageant à continuer son action apostolique au service de toutes nos traditions, par le moyen de la préparation intellectuelle et religieuse.

CONGRES UNIVERSEL

Le deuxième congrès international de la Jeunesse catholique, conformément aux délibérations du premier congrès tenu à Rome aura lieu à La Haye en Hollande les 30, 31 juillet et 1er août.

Programme

Les délégués étrangers sont invités à la grande assemblée de la Jeunesse catholique hollandaise, qui aura lieu dans la salle du jardin zoologique. M. l'abbé Jansen, président de la commission internationale hollandaise souhaitera la bienvenue aux congressistes.

8 h. 30. — Messe pontificale à l'église de Saint-Jacques.

10 h. 30 — Première réunion internationale.

3 h. du soir — Deuxième réunion internationale.

Mardi, le 1er août

8h 30 — Messe.

11 h. 30 du soir — Troisième réunion internationale.

7 h. du soir — Banquet offert aux congressistes par la Délégation hollandaise à l'Hotel Witteburg.

Le mardi, 1er août il sera tenu si c'est nécessaire, une réunion extraordinaire.

RETRAITE FERMÉE POUR LES JEUNES GENS

Le secrétariat général organise une retraite fermée qui aura lieu du jeudi 10 août au lundi matin

14 à la ville la Broquerie, à Boucherville.

En l'absence du chef du secrétariat, ceux qui désireront s'inscrire pour suivre les exercices de cette retraite devront s'adresser à M. Bruno Roy, 325, rue Fabre, Saint-Louis 8203 ou à M. Wilfrid Guérin, 115, rue de Lanaudière, Saint-Louis, 7260.

Que ceux qui ont l'intention de suivre cette retraite veuillent bien s'inscrire immédiatement,

CONVOCATIONS

Mardi

Georges-Etienne Cartier, Farnham; Réunion d'études à 8 heures.

Mercredi

Benoit XV, St-Hyacinthe; Réunion d'études à 8 heures.

Crevier, Marieville; Réunion d'études à 8 heures.

St-Romuald, Granby; Réunion d'études à 8 heures.

Ange-Gardien-de-Rouville, réunion d'études, à 7.30 hrs.

Vendredi

Comité régional; Réunion régulière à 9 heures.

Saint-André, Acton; Réunion d'études à 8 heures.

Saint-Denis; Réunion d'études à 8 heures.

SOUVENIR

IL Y A 33 ANS

La Tribune, le 19 juillet 1889, discute tout en l'appuyant l'initiative de la Colombie Anglaise qui demande une réciprocité complète et sans restriction avec nos voisins des Etats-Unis. Elle a un mot également sur le voyage de sir Charles Tupper en Angleterre "pour travailler au plan favori de sir John : la fédération impériale".

Des courses très intéressantes ont eu lieu au rond Lafontaine, sous la présidence de M. O. Desmarais, avec comme secrétaire, M. J. Morin, N. P., et directeurs, J. B. Flibotte, Jos. Laperle et Jos. Leduc.

A S.-Césaire, les Sœurs de la Présentation obtiennent la faveur de conserver le cœur du vénérable fondateur de leur couvent, M. l'abbé J. A. Provençal.

L'hon. juge Mitchell, le consul américain à S.-Hyacinthe, nous quitte, M. Thomas-H. Moore le remplaçant.

L'hon. W. Laurier a passé une journée en notre ville, l'hôte du Dr St-Germain.

Un singe de la ménagerie Le-Royer mord un enfant qui doit accepter l'amputation d'un doigt et \$54.00 de dédommagement.

Le pain se vend 14 cts.

M. l'ingénieur Berthiaume essaie la nouvelle pompe du département du feu. L'eau montait par dessus la coupole de l'hôtel-de-ville.

La Philharmonie a contracté un engagement pour aller tous les samedis soir faire de la musique à l'hôtel Iroquois, à S.-Hilaire.

Remerciements

Les familles A. Lefebvre et P. Racine remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des sympathies lors de la mort de M. Geo.-H. Lefebvre, soit par assistance aux funérailles, visite, tributs floraux ou bouquets spirituels.

J. B. Fontaine

Ouvrage garanti dans toutes les fluxions, cassures, lumbago, sciatique, paralysie infantile, cancer et toutes cassures ou maladies des os supposées incurables.

A St-Hyacinthe, 118 St-Antoine, vendredi et samedi.

A St-Guillaume, dimanche et lundi.

A Montreal, 922 chemin Reine Marie, Côte des Neiges.

Croyez-vous qu'une annonce dans La Tribune vous sera profitable? Essayez, et vous serez convaincu du fait.

AGENTS SERIEUX DEMANDES

Le Département Français d'une maison de banquiers en Valeurs de placement (obligations municipales, industrielles et utilité publique) ayant un bureau important à Montréal, a besoin d'agents sérieux dans la plupart des villes de la Province de Québec. Nous voulons des hommes pouvant se créer une clientèle attirée. Nous leur fournirons des obligations qu'ils pourront non seulement vendre facilement, mais aussi racheter de leurs clients si nécessaire. Rémunération: commission et bonus suivant résultats obtenus. Nous saurons apprécier le travail accompli.

Faites demande par lettre

Chambres 210-211

40 RUE DE L'HOPITAL

MONTREAL.

PACIFIQUE CANADIEN

Montréal-Ottawa

Le chemin de fer du Pacifique Canadien fait circuler un service de trains commode et très fréquent entre Montréal et Ottawa. Les heures indiquées sont celles du méridien de l'Est.

VERS L'OUEST.—Départ de Montréal, gare Windsor.

7.30 a. m., tous les jours, arrivant à Ottawa 11.00 a. m.

8.30 a. m. tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa, 11.30 a. m.

3.00 p. m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Ottawa 6.30 p. m.

6.00 p. m., le dimanche seulement, arrivant à Ottawa 9.30 p. m.

8.15 p. m., tous les jours, arrivant à Ottawa, 11.15 p. m.

10.15 p. m., tous les jours, arrivant à Ottawa, 1.15 a. m.

VERS L'EST.—Départ d'Ottawa, gare Union :

5.25 a. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 8.25 a. m.

6.00 a. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 9.00 a. m.

8.00 a. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 11.30 a. m.

3.15 p. m., tous les jours, arrivant à Montréal, gare Windsor, 6.15 p. m.

6.35 p. m., tous les jours, sauf le dimanche, arrivant à Montréal, gare Windsor, 10.05 p. m.

Pour billets et autres renseignements, adressez-vous à

J. E. MORIN, Agent.

22 1/2 rue Lafontaine,

Avez-vous annoncé dans La Tribune? Faites-le et vous serez étonné des résultats.

Pourquoi ne vous abonnez-vous pas à la Tribune?

CAMILLE HUBERT
Té1. 395

WILFRID DUPONT
Té1. 643

HUBERT & DUPONT

MARCHAND DE

Grains et Farine, Foin et Paille

GROS ET DETAIL

ST-HYACINTHE, P. Q.

Tél Bell

Coin des rues

MAGASIN 27

ST-ANTOINE et MONDOR

Les dents en Porcelaine

La meilleure qualité de dents en porcelaine par séries de 14, haut ou bas, coûte 12 fois le prix des dents les plus communes.

La valeur d'une dent en porcelaine dépend surtout de l'épingle ou crampon qui retient la dent au dentier. Il n'y a qu'un métal qui est idéal pour cette fin, c'est le platine. Sa propriété de haute fusion, 1700° C., (l'argent étant de 1000°), permet de cuire la porcelaine à une température des plus élevées et partant de fabriquer une dent parfaite. Une deuxième propriété du platine, aussi importante que la première, est que le coefficient de dilatation de ce métal sous la chaleur correspond au même degré de dilatation de la porcelaine dans le même cas, d'où joint d'union parfait du crampon avec le corps de la dent. Une troisième propriété est que le platine est inoxydable.

Durant la guerre, on a ajouté du palladium (p. de f. 1700°) au platine; ceci rend l'épingle beaucoup plus dure, sans rien lui enlever de ses autres propriétés. La rareté du platine et du palladium et leur prix prohibitif ont fait recourir à une foule de substituts d'où est sortie la dent bon marché à tous les degrés.

L'apparence se donne à tout. La dent bon marché déjoue l'oeil le plus expert. Quand les crampons de la dent sont en métal ordinaire (le nickel par exemple), la porcelaine à basse fusion est employée pour éviter le trop de chaleur qui fondrait l'épingle. Ces crampons se rouillent dans la bouche et cèdent au bout de quelques années.

Plusieurs patentes existent à propos de crampons pour dents ordinaires en porcelaine. Les 2 principales sont: 1o le crampon en métal commun, et recouvert d'or; 2o une petite armature de platine insérée dans la porcelaine pour en permettre la haute fusion, armature à laquelle on soude un crampon bon marché après coup. Toute soudure est incertaine. La dent à épingle dorée a fait fiasco il y a 3 ou 4 ans. Une compagnie vient de reprendre le procédé de dorure et s'efforce par une annonce à outrance à réintroduire cette dent auprès des dentistes. Toutes ces dents, l'annonce débordante payée, commandent un prix moindre sur le marché. Pour mieux réussir à vendre ces produits secondaires, l'on fournit gratuitement aux praticiens, un système de mesurage de figures pour assortir le client de dents suivant son tempérament. Bien entendu que ces mesures ne concordent qu'avec les moules de dents fournis par ces manufacturiers seulement.

L'homme d'affaires sagace saisit le tempérament de son interlocuteur en le voyant. Le dentiste de même et davantage, s'il connaît à fond les données de la science à ce sujet: c'est plus court. Ces mesurages font penser à une anecdote toute récente. Un voyageur de commerce expliquait l'autre jour à un homme d'affaires averti une addition faite à une machine. L'acheteur après mille questions laquisesives conclut: "mon cher monsieur, votre innovation pour moi est aussi utile qu'une fième roue ajoutée à une voiture." C'est cela, reprend le vendeur réduit à quia, mais c'est cette fième roue qui nous permet de vendre notre machine.

DEUX MOTS SUR L'OR. — L'or pur est de 24 carats. L'or employé pour couronnes est de 22 carats. Moins pur que cela l'or est trop dur à travailler. La soudure employée pour réunir les parties de 22 carats est de tous les carats suivant l'honnêteté du patron. Il y a même des substituts très bon marché pour aller à la soudure. L'or de moins de 15 carats goûte le cuire dans la bouche. L'or à couronnes s'emploie à différentes épaisseurs, c'est là où se trouve l'autre truc. Les meilleurs outillages pour faire des couronnes exigent une épaisseur Standard de 80 (gauge). Peu de dentistes se servent de ces derniers perfectionnements et un grand nombre préfèrent des procédés primitifs et désuètes à la main, vieux de 80 ans, mais qui donnent la plus grande latitude possible pour mesquiner sur le brillant métal. Les bureaux du Dr Fournier, ainsi que l'élite de la profession, n'employant que les derniers outillages dits au repoussé, et de l'or à 80 (gauge) d'épaisseur lequel est standard pour ces machines! La soudure qu'il emploie n'est jamais plus basse que 18 carats et vérifiée par le gouvernement. Quand on paye, on a droit d'être servi honnêtement.

Bureaux du Dr. J. N. Paul Fournier

St-Hyacinthe, Qué.

Téléphone 40

Notes locales

EVANGILE DU DIMANCHE

VIIe Dimanche après la Pentecôte
Evangile selon S. Matthieu

Ch. VII, v. 15

En ce temps-là, Jésus dit à ses Disciples : Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux de brebis, mais qui au dedans sont des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur les épines, ou des figues sur les ronces ? Tout bon arbre porte de bons fruits, et tout mauvais arbre porte de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits. Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu : c'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux ; mais celui qui fait la volonté de mon Père, qui est dans le ciel, voilà celui qui entrera dans le royaume des cieux.

ooo

Quarante-Heures

Aujourd'hui, demain et dimanche à S.-Anne-de-Sorel ; les 27, 28 et 29 à S.-Georges ; les 28, 29 et 30 à S.-Hélène.

ooo

Le Tanlac est un triomphe de la science. Les résultats le prouvent. J. H. E. Brodeur.

ooo

Action réglée

M. Emile Bouchard ayant admis ses torts envers notre directeur, M. M.-Eugène Chartier, ce dernier a retiré son action, M. Bouchard payant tous les frais. Cette action avait été prise au cours de la dernière lutte et à la suite de certaines paroles injurieuses de la part de M. Bouchard. Une fois encore, ou ne pourra accuser nos amis d'être les continuel chicaniers.

ooo

Fête champêtre

La fête champêtre organisée pour le 6 août par les Zouaves de S.-Hyacinthe, promet d'être des plus intéressantes ; elle doit avoir lieu sur le terrain de M. J. A. A. Séguin. Si le temps le permet, il y aura des amusements de toutes sortes qui rendra la journée très intéressante. Des comités sont formés pour en assurer la réussite. Tous sont invités à prendre part à cette fête.

ooo

Noces d'Argent Sacerdotales

Mardi, le 18 juillet, la paroisse de Racine, comté de Shefford, a célébré les noces d'argent sacerdotales de son dévoué pasteur, M. l'abbé Stanislas Gervais, et le lendemain, le frère du curé de Racine, M. l'abbé Albert Gervais, qui est curé de Valcourt, a fêté à son tour, ses vingt-cinq ans de prêtrise. Inutile de dire qu'aux deux endroits, ces anniversaires ont été célébrés avec éclat.

Voici des notes sur les deux héros de ces fêtes, et sur les paroisses qu'ils dirigent avec tant de zèle et de succès :

M. l'abbé Stanislas Gervais,

est né à S.-Charles de Richelieu, le fils de Noël Gervais, instituteur. Il fit ses études au séminaire de S.-Hyacinthe et passa ensuite au diocèse de Sherbrooke. Il fut ordonné prêtre en 1897, le même jour que son frère, le curé de Valcourt. Professeur d'abord, au séminaire de Sherbrooke, de 1893 à 1910, il fut aussi directeur de cette institution et depuis 1910, curé de Racine. Il exerce son ministère avec zèle et dévouement. La paroisse de Racine, a été fondée en 1906 et eut pour premier curé l'abbé J.-E. Lemieux. Cette paroisse possède un bel établissement religieux et un beau monument au Sacré-Cœur.

L'abbé Albert Gervais est le frère du curé de Racine et fut ordonné prêtre le même jour que lui, il fut nommé curé de Valcourt en janvier 1922. Il fit ses études au séminaire de S.-Hyacinthe et fut ordonné prêtre à S.-Charles de Richelieu, le 18 juillet 1897. Il fut curé de Kingscraft, comté de Stanstead, de 1904 à 1922 ; paroisse qu'il fonda lui-même.

La paroisse de Valcourt située dans le comté de Shefford, possède un magnifique temple religieux un couvent et un beau monument au Sacré-Cœur. MM. les abbés Springer, Mondor, Décarie et Bernier, en furent les premiers pasteurs. M. l'abbé Albert Gervais a remplacé l'abbé Bernier, décédé l'hiver dernier.

Un grand nombre de prêtres, de religieux et d'amis des jubilaires, ainsi que les députés du comté ont assisté à ces fêtes, de même que la plupart des paroissiens des paroisses de Racine et de Valcourt.

MM. les abbés Stanislas Gervais et Albert Gervais sont les frères de M. l'abbé Elphège Gervais, professeur au séminaire de notre ville.

Nous joignons nos hommages aux dignes jubilaires. Nous sommes heureux de les compter parmi les nôtres.

ooo

Il n'y a pas d'excuse de rester à moitié malade et épuisé, lorsqu'il vous suffirait de prendre du Tanlac pour retrouver votre santé et vos forces perdues.

J. H. E. Brodeur.

ooo

Inspection militaire

Le Colonel E. H. Tellier, R. C. O. C. Inspecteur général des Arsenaux militaires du District, est venu cette semaine faire son inspection annuelle du Régiment de St-Hyacinthe. Il s'est déclaré enchanté de l'état actuel de l'unité en question et a offert au commandant ses sincères félicitations à ce sujet.

ooo

A VENDRE

Un concasseur avec un engin 8 forces ; aussi une carrière, dimensions : 9 perches de largeur sur un arpent et demi de largeur.

Dans la paroisse de S.-Dominique dans les Côtes : Conditions très avantageuses. Pour toutes autres informations s'adresser au Sec.-Trés. de la paroisse de S.-Dominique.

21, 28, 4, 11



LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les soigne. Envoi gratuit par l'auteur à votre adresse. H. CLAY-GLOVER, Inc. 129 West 24th Street New-York, U. S. A.



"Voilà le Dernier Train qui Part"

Longue Distance à la rescousse.

Qu'allons-nous faire ? Voilà le dernier train qui part et les enfants vont rester seuls toute la nuit. Il faut faire quelque chose, Jeanne est si nerveuse et Robert court toujours après des allumettes pour faire des feux de joie. C'est terrible ?

"Tout de même, ma chère, nous ne pourrions rentrer chez nous ce soir. Rien à faire !"

"Mais il faut quand même faire quelque chose. S'ils allaient mettre le feu à la maison !"

"Bien. Vois-tu une pharmacie. Appelons ta soeur par Longue Distance et demandons-lui d'aller passer la nuit à la maison avec les enfants !"

"Oh, je suis alors tranquille !"

Comme vous voyez, c'est simple. Le téléphone à Longue Distance est l'ami par excellence, toujours prêt à rendre service, à vous mettre en communication avec votre famille, vos amis, vos associés.

Chaque Téléphone Bell est une Station de Longue Distance.

L'affaire A. Boisseau

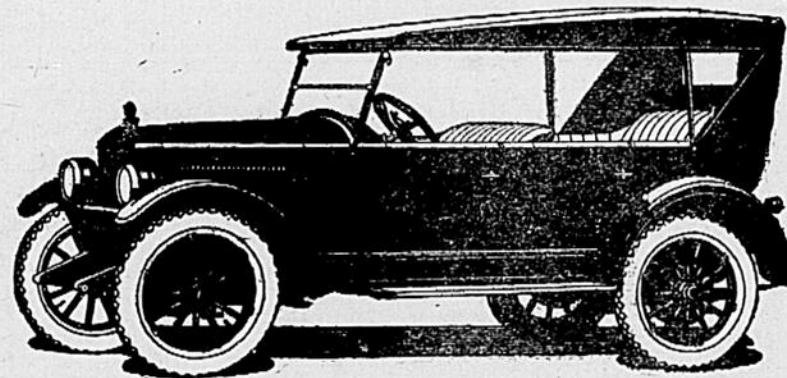
M. le juge Marin a procédé, pendant toute la journée du 14 juillet, à faire les enquêtes préliminaires, dans quatre nouvelles accusations portées contre M. Armand Boisseau ; la première par M. Amédée Arpin, tisserand, de cette ville. Ce plaignant

dit que, le 27 octobre 1921, il a été nommé curateur à une Dame Guertin, interdite pour démence. Après l'assemblée de parents le nommant, il s'est trouvé en possession d'une somme de \$485 appartenant à l'incapable. M. Boisseau lui a conseillé de la prêter à la municipalité de S.-Hyacinthe-le-Confesseur ; ce qu'il a fait.

ooo

Débarassez-vous de cette sensation de fatigue constante, d'épuisement. Tonifiez votre organisme en mangeant en abondance des aliments saines. Le Tanlac fera cela pour vous. J. H. E. Brodeur.

ESSEX



UNE AUTO QUI DEMEURE TOUJOURS JEUNE

Les propriétaires de l'auto ESSEX disent qu'elle ne vieillit pas. D'année en année, elle donne un service exceptionnel, sans nécessiter de réparations, tout comme on peut attendre d'une machine dispendieuse. Par milliers, les autos ESSEX prouvent leur valeur de durée, à la connaissance de tous, tout en faisant, facilement et en toute confiance, de trente, quarante et cinquante mille milles. Pour une auto de son prix, une promenade, vous révèlera des qualités que vous ne pouviez attendre.

TOURING

CABRIOLET

COACH

No 92 RUE MONDOR

Légaré Automobile de S.-Hyacinthe Ltée

FRANÇOIS JETTE, GERANT.

MM. LUSSIER & JEANNOTTE s'étant installé une station de service de batteries dans nos bâtiments sont en mesure de vous faire ce genre d'ouvrage en vous garantissant satisfaction. Adressez-vous chez

Légaré Automobile de S.-Hyacinthe Ltée, 92 Rue Mondor.



(445)



Autour de nous

S.-Ours

(De notre correspondant)
250e ANNIVERSAIRE

Les 1er et 2 août prochain, auront lieu à S.-Ours de grandes fêtes, à l'occasion du 250e anniversaire de la fondation de S.-Ours. Le programme est des plus intéressants et ne manquera point d'amener des foules considérables dans ce village historique des bords du Richelieu.

La première journée commencera par une messe pontificale que célébrera S. G. Mgr H. Brunault, évêque de Nicolet, et la bénédiction d'un mouument au Sacré Cœur. A une heure, il y aura banquet en plein air, sous les arbres séculaires du Manoir de S.-Ours et à deux heures dévoilement d'un monument à M. Pierre de St.Ours, premier seigneur et fondateur de la paroisse, présenté par l'hon. Louis Coderre. Des discours seront prononcés par l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre de la Province; les hon. L.-A. David, secrétaire provincial, N. Pérodeau, conseiller législatif, L.-E. Patenaude, ex-ministre, Adolphe Bazin, ex-magistrat, et Arthur Sauvè, chef de l'opposition; MM. P.-J.-A. Cardin, M.P., Maurice Pélouquin, M.P.P., R. H. Duhamel, N.P., Charles Coderre et autres. La Fanfare des Zouaves de Sorel est chargée de la partie musicale. La journée se terminera par un grand concert dans l'église paroissiale par M. Paul Dufault, accompagné d'artistes distingués.

La deuxième journée commencera par une grand'messe matinale. A 9.30 il y aura excursion au "Grand St-Ours", endroit où se sont établis les premiers colons de la seigneurie et où a été bâtie la première chapelle en 1672, et la première église en 1721. L'excursion se fera à bord du vapeur "Duchess of York" avec arrêts à Sorel en allant et en revenant. Il y aura orchestre à bord et des rafraichissements et repas. A 1 hre, on procédera à l'inauguration d'une pierre commémorative de la fondation de la paroisse en 1672. M. J.-M. Richard, député de Verchères, prononcera le discours de circonstance. A trois heures, s'effectuera le retour. Dans la soirée, il y aura séance comique et musicale par un Cercle d'amateurs de Montréal, dans la salle du Couvent de S.-Ours et à dix heures, la soirée se terminera par un feu d'artifice et illumination de la ville.

Les autos seront sous la surveillance de gardiens durant les deux soirées. Pour toutes informations, on voudra bien s'adresser à MM. les Notaires A. Désorcy ou G. Paquette, secrétaires, ou encore à M. J.-U. Girouard, Trésorier.

Marieville

(De notre Correspondant.)

M. le chan. J.-B. Houle, curé de cette paroisse, absent depuis le 25 mai dernier, pour la visite pastorale, est revenu au milieu de nous, à la grande satisfaction de toute la population.

— MM. les abbés Ph. Auger et J.-H. Lavallée nous ont quit-

tés, la semaine dernière, l'un pour S.-Jean-Baptiste, où il remplace le curé en vacances, l'autre pour Sorel ou demeure sa famille.

— Il existe dans cette paroisse une coutume ancienne que la génération actuelle se fait un légitime orgueil de maintenir, c'est la cérémonie annuelles aux croix érigées dans chaque rang.

Ainsi, dimanche dernier, M. le curé et M. le vicaire sont allés faire cette cérémonie aux croix du rang du Vide et du rang de l'église.

Cette pieuse réunion commença par le chant d'un cantique, suivi d'une allocution. On récita ensuite le chapelet en commun pour attirer les faveurs du ciel sur les familles et leurs propriétés, puis, le prêtre qui précedait à la cérémonie, récita la prière propre à la bénédiction des semeuces.

La cérémonie se termina par la bénédiction donnée à tous les assistants.

Cette cérémonie qui comporte un cachet de solennité fait toujours une profonde impression sur ceux qui en sont les témoins.

Plaise à Dieu que nos bonnes populations conservent, jusque dans les générations les plus éloignées, cette pieuse et louable tradition, précieux héritage recueilli des premiers pionniers de nos vieilles paroisses!

— Etaient de passage en cette ville, ces jours derniers: MM. les abbés Eph. Lemonde et P. Loïselle, etc., de S.-Mathias, A. Archambault, curé de S.-Alexandre, Ars. Benoit, de S.-Angèle, M. Bourgoing, curé de S.-Méthode, venu rendre visite à son frère Philippe, gérant de la Banque du Commerce, de cette ville, et le révérend E.-A. Rivard, curé de S.-Robert, de retour d'une promenade, à S.-Armand et à Philipsburg, où il a passé les premières années d'un fécond et fructueux ministère.

Sainte-Rosalie

(De notre correspondant)

Dimanche le 16 juillet, le Rév. Père Désautels était de passage chez ses parents qu'il n'avait vus depuis 12 ans. Il donna le sermon à la messe solennelle. Il nous parla surtout des missions sauvages qu'il parcourt dans les limites des Grands-Lacs. Après sa conférence donnée jeudi dernier, le Père partit pour Montréal, où il passera une quinzaine de jours.

— M. l'abbé Alfred Grenier, du Séminaire de S.-Hyacinthe,

Suivez L'Exemple de M. Gard

M. Anson A. Gard, leittérateur, d'Ottawa, si universellement connu et que l'on surnomme le "Yankee" errant, mentionne ce qui suit dans un témoignage, non sollicité, en faveur des Tablettes ZUTOO:— "Les Tablettes ZUTOO ont le pouvoir de faire disparaître si entièrement mes maux de tête que, réellement, je n'y porte plus aucune attention". Si donc vous suivez l'exemple de M. Gard, en prenant les

Tablettes Zutoo

vous n'avez plus besoin de souffrir du mal de tête.

ainsi que M. Alphonse Girard, de Farnham, sont en promenade chez leurs parents.

Upton

(De notre Correspondant.)

DOULOUREUX ACCIDENT

M. L.-O. Donais, de la paroisse d'Upton, était à travailler dans le faite de sa grange lorsqu'une planche glissa et le fit tomber d'une hauteur de 12 pieds. Il souffre beaucoup de la jambe droite à la suite de cet accident.

S.-Simon

(De notre Correspondant.)

Monsieur J. B. Gaston Beauchamp, voyageur de commerce pour la maison D. D. Morin et Compagnie de Montréal, est venu avec sa dame et ses enfants Yves et Madeleine, passer une quinzaine de jours chez son père.

— Monsieur J. Ant. Dussault est en promenade avec sa dame chez son beau-père.

— Après deux années d'absence, M. Olivier Beauchamp, est venu rendre visite à ses parents.

Ameublement à Vendre

Complet de chambre à coucher: lit, bureau, table de toilette; Tapis et Prêlarts; Fauteuils; Chaises; Accessoires électriques, etc. S'adresser, à partir de lundi prochain jusqu'à jeudi soir le plus tard, à M. J.-A. Brais, 233 Girouard, Téléphone 534 W.

o o o

Bravo, Chevaliers!

Nos félicitations aux Chevaliers de Colomb qui ont rafraichi les peintures de leur immeuble de la rue Du Palais. Ce Conseil est un actif pour notre ville, étant l'un des plus beaux de la Province dans cet Ordre des Chevaliers de Colomb.

o o o

Amélioration

Des terrassiers sont à faire le nivellement du grand terrain faisant face à l'Evêché, sur les rues Girouard et S.-Dominique. Ces travaux terminés et l'herbe étant repoussée, les parterres de l'Evêché et de la Cathédrale seront des plus jolis. Ils apporteront leur immense quote-part pour l'embellissement de notre ville.

COLLEGE MONT SAINT-BERNARD

SOREL, P. Q.

Cours commercial et scientifique préparant à toutes les carrières commerciales ainsi qu'à l'Ecole des Hautes-Etudes Commerciales, à l'Ecole Polytechnique, etc.

Etude approfondie des Langues française et anglaise.

Etude pratique des Mathématiques et des Sciences.

Départements pour toutes les spécialités.

Demandez prospectus illustrés.

Rentree: 6 septembre.

21, 28, 4, 11, 18, 25

Vos affaires

L'actif total est supérieur à \$650,000,000

AYEZ confiance dans le gérant de la Banque et faites en sorte qu'il coopère avec vous au succès de vos affaires.

Succursales dans toutes les agglomérations importantes du Canada
Département d'épargne dans toutes les succursales

Banque de Montréal

Fondée il y a plus de 100 ans.



Siège Social: Montréal

VOYAGEUR de COMMERCE

ACTIF - HONNETE - TRAVAILLEUR

ayant de l'expérience et de bonnes relations pour la vente d'articles de magasin

SALAIRE, PLUS COMMISSION, PLUS BONUS

S'adresser à

Chambre 24

55 St-François-Xavier

Tél. Main 7950

MONTREAL

CREME A BARBE Dr F.

Ne contient pas de graisse minérale (Petrolatum)

UNE MERVEILLE SCIENTIFIQUE

(Résultat de 10 années de recherches inlassables).

PAS DE SAVON — PAS DE BLAIREAU — PAS DE MOUSSE

Economique et Extraordinaire comme Cosmétique en général.

— En même temps c'est une pommade fondante (vanishing cream), sans égale pour émailler la figure. Avis aux dames et demoiselles.

— Demandez la circulaire qui vous dira les différents usages domestiques supplémentaires.

— La ville de St-Hyacinthe, plus tard, sera connue dans le monde entier comme le berceau de cette importante découverte.

EN VENTE A LA PHARMACIE BRODEUR, ST-HYACINTHE.

TEL. 156

AUX AUTOMOBILISTES

Il nous fait plaisir d'annoncer que nous venons d'ouvrir dans notre établissement un département spécial pour la réparation des automobiles, des tracteurs et des engins de toutes sortes. Nos prix sont modérés et des mécaniciens experts vous assurent satisfaction complète.

Nous sollicitons le plaisir de vous servir.

O. CHALIFOUX & FILS, Limitée

Distributeurs des fameuses voitures "STUDEBAKER".

Voyez-nous avant d'acheter votre nouveau modèle.

J.M.O

Comptes d'Epargne

Comptes d'affaires

Crédits de toute nature

Collections

Conseils Pratiques

Assurez votre avenir par des économies déposées en banque régulièrement.

P-107

LA BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Succursale de St-Hyacinthe, - - - A. C. CRÉPEAU, Gérant.
Succursale de St-Pie de Bagot, - - - I. T. CADIBUX, Gérant.

St-Madeleine
St-Nazaire
St-Valérien

Autres Succursales:
St-Hélène
St-Simon
St-Paul Abbotsford

London Mutual Fire Insurance Company

Mal renseignés, certains agents ont causé une certaine crainte chez les détenteurs de police de la London Mutual Fire Insurance Company, dont MM. H. Raymond & Cie sont les représentants à S.-Hyacinthe. Nous sommes heureux de les rassurer parfaitement : cette compagnie, en très bon état financier, vient d'attirer l'attention de la Hartford

La Hartford Fire Insurance Company a acquis le contrôle des intérêts dans la London Mutual Fire Insurance Company of Canada, cette dernière devenant dès lors membre de la C. F. U. A. Une lettre circulaire, adressée aux agents de la London Mutual, en date du 31 décembre, et signée par le Président A. H. C. Carson, se lit comme suit : —

Monsieur : — Il m'est agréable de vous aviser qu'un arrangement a été conclu, en vertu duquel le contrôle de la London Mutual Fire Insurance Company est passé à la Hartford Fire Insurance Company, de Hartford, Conn.

Ceci n'implique aucun changement dans l'organisation de la London Mutual qui continuera ses opérations sous la même direction, la même gérance et le même bureau qu'auparavant.

L'extension de facilités que cette transaction met à la disposition de nos agents devra leur permettre d'augmenter encore les affaires dont la compagnie a été si généreusement favorisée depuis plus de soixante ans.

Nous faisons application pour devenir membre de l'Association des Assureurs Canadiens, avec l'espérance de vous aviser d'ici peu que cette application a été acceptée. Nous vous demanderions donc, que toutes affaires transigées sur réception de cette lettre, le soient aux taux du tarif et suivant les conditions du tarif ; parce que sur l'accédation de notre application par l'Association des Assureurs Canadiens, les taux et les règlements devront être strictement observés.

La loyauté de nos agents a toujours été la plus grande force de cette compagnie, aussi M. Williams et moi envisageons-nous avec confiance l'avenir, sachant que nous continuerons à avoir votre appui.

Votre tout sincère,
A. H. C. Carson, Président.
La London Mutual a été établie il y a soixante-deux ans, et elle est la plus vieille compagnie non tarifée du Canada, avec une licence fédérale. Le rapport

Fire Insurance Company, qui en a acquis le contrôle exclusif. A ce sujet, "The Chronicle", journal exclusivement dévoué aux intérêts de l'assurance, vient de publier l'article que nous reproduisons ci-après. Nos lecteurs y verront que la London Mutual continue ses opérations sous le même nom et la même direction.

annuel de la Compagnie pour 1920 témoigne un Capital payé de \$19,250, avec un surplus de \$203,700, faisant un surplus comptant pour les détenteurs de polices de \$222,950. L'actif total au 30 décembre 1920 (y compris la portion contingente des Primes non imposées de \$138,827) se monte à \$1,083,905. Les obligations et débiteures détenues par la compagnie apparaissent aux livres à leur valeur nominale de \$92,347, immeubles et propriétés \$157,500.

La London Mutual pour 1920 a reçu en argent comptant pour ses primes \$568,873 avec une moyenne de perte de 43.51 pour cent. La proportion moindre de la compagnie pour les quatre années précédentes à 1920 ont été comme suit : — 1915, 60.06 pour cent ; 1916, 71.10 pour cent ; 1917, 56.54 pour cent ; 1918, 63.22 pour cent, et en 1919, 44.95 pour cent. Nous comprenons que pour l'année courante qui vient de se terminer, 1921, la compagnie a eu une augmentation de matériel dans le revenu comme dans la proportion de perte. Alors que celle-là indiquait une politique progressive ; accompagnée de lourdes pertes, elle était décidément désagréable, en vue de la nécessité de pourvoir pour la réserve des primes non dues, ajoutée à d'autres obligations.

La Succursale Québec, qui a été sous la gérance experte de M. W. J. Cleary, depuis 1912, continuera à desservir les agents de Québec, comme par le passé.

La Hartford Fire a transigé des affaires au Canada depuis la longue période de quatre-vingt-cinq années. La compagnie a reçu \$1,391,845 comptant pour des primes contre le feu au Canada en 1920, avec une proportion de perte de 49.84 pour cent. Sa proportion des pertes a été favorable des années courantes. La Hartford Fire a été établie en 1810 et a un actif excédant de \$55,000,000 et un surplus pour les détenteurs de police dépassant \$13,000,000. M. Peter A. McCallum, de Toronto, est le représentant en chef pour la puissance du Canada.

ELLE SOUFFRAIT DE L'ECZEMA

"Fruit-a-lives" l'en Débarrassa

POINTE-SAINT-PIERRE, EN PROVINCE. "Je souffris trois ans d'un terrible eczéma. Je consultai plusieurs médecins qui ne me firent aucun bien.

Je fis alors usage d'une boîte de "Sootha Salva" et de deux boîtes de Fruit-a-lives et ma peau est débarrassée. La douleur a disparu et l'eczéma n'a pas reparu.

Le "Sootha Salva" et le Fruit-a-lives, ce merveilleux médicament à base de fruits, sont étonnants".
Madame PIERRE LAMARRE.

50c. la boîte : les 6, \$2.50. Boîte d'essai 25c.

Chez tous les marchands ou expédiés sans frais par la poste par Fruit-a-lives, Limitée, Ottawa.

Une annonce faite dans la Tribune vaut plus et mieux qu'une circulaire tirée et distribuée à deux mille exemplaires.

Docteur Paul Ostiguy

SPECIALISTE

MALADIES des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE.

Consultations : 1 hr. à 4 hrs.
255, rue Sherbrooke Est, MONTREAL
Tel. EST 5684.

Une annonce dans "La Tribune" vous sera profitable.

Demandez les Produits



Pour Maladies des Pieds
CORS, CALLOSITÉS, VERRUSS
Garanti sinon argent remis

Remède pour Oignons
Transpiration des Pieds
Remède pour Dartres et Exéma

Agent local : L.J.E. CHOQUETTE
159 Cascades St-Hyacinthe

The Quebec Montreal & Southern Railway Co'y

HORAIRE

(Corrigé le 1er Mai, 1922)
HEURE SOLAIRE

Trains passagers départ de St-Hyacinthe

Pour SOREL et stations intermédiaires :

1.20 P.M., tous les jours, Ex. Samedi et Dimanche.

1.50 P.M. Samedi seulement.

Pour IBERVILLE JCT., et NOYAN JCT., et stations intermédiaires :

2.00 P.M., tous les jours, Ex. Dimanche.

A.-L. CURRIE, Surintendant

N. J. FERGUSON, Agt Gen'l Pass.

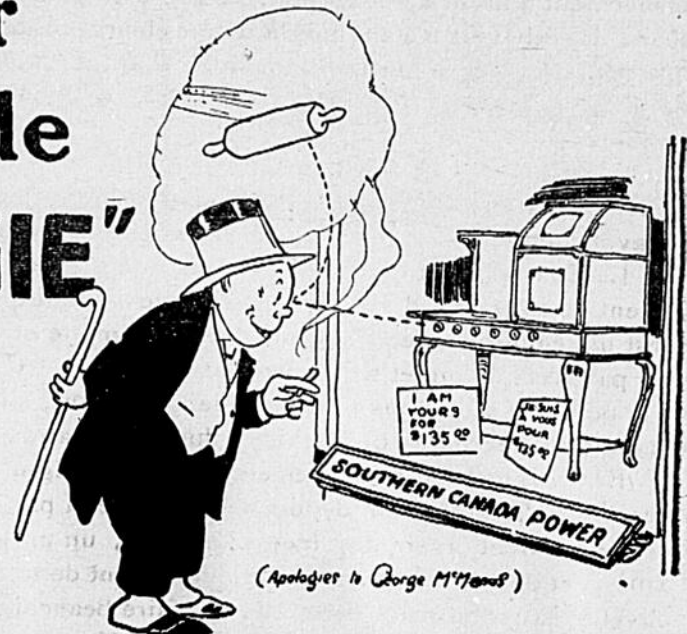
L. J. BOURBEAU, Agt, St-Hyacinthe.

Une annonce dans La Tribune a toujours porté profit. Pourquoi ne pas annoncer dans ce journal?

Pour s'assurer

l'amitié de

"MAGGIE"



(Appliquez le George M'Hamel)

Le plus court chemin au cœur de votre femme est celui du

Poêle Electrique

et après avoir goûté au premier repas ainsi apprêté, vous comprendrez facilement pourquoi.

Le poêle électrique peut produire, à n'importe lequel temps et dans l'espace de quelques secondes, un repas tout à fait excellent. Plus de tracas, plus d'ennuis causés par un poêle surchauffé. Le poêle électrique est toujours frais, il donne un service prompt et efficace. Et l'argent qu'il économise en charbon, et le travail qu'il vous épargne ! Plus besoin d'allumer le feu ou de transporter le charbon. Il supprime la nécessité de balayer et de frotter pour faire disparaître la poussière du charbon.

TOURNEZ SIMPLEMENT LE COMMUTATEUR, ET LA CHALEUR EST PRETE "juste à point" POUR UN REPAS des MIEUX REUSSIS

Les prix varient de \$85.00 à \$135.00 comptant ou les versements peuvent se prolonger pendant deux ans, à raison d'une légère augmentation dans les prix.

Southern Canada Power Company Limited

LA LOI DE FAILLITE

Province de Québec, district de Saint-Hyacinthe.

In re : Joseph Dion, journaliste, Saint-Hyacinthe, cédant autorisé.

Avis est par le présent donné que MARDI, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin, au bureau du shérif, au palais de justice, en la cité de Saint-Hyacinthe, il sera procédé à la vente à l'encan public, et conformément au paragraphe 3-B de l'article 20 de ladite Loi de faillite, de l'immeuble suivant dépendant de l'actif de ladite cession autorisée, savoir :

1. Un emplacement sis et situé sur la rue Notre-Dame, du côté nord-Ouest, en la cité de Saint-Hyacinthe, de la contenance de quatre-vingt-dix pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure française, connu et désigné comme étant les numéros quatre cent quatre-vingt-cinq (485) et quatre cent quatre-vingt-sept (487) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hyacinthe—avec les bâtisses y érigées ; à distraire une lisière de terrain vendue à la cité de Saint-Hyacinthe pour l'élargissement de ladite rue Notre-Dame, suivant acte de vente enregistré sous le No 32870.

Les titres et certificats du bureau d'enregistrement peuvent être consultés à mon bureau. La propriété peut être visitée en tout temps. Cette vente est faite suivant l'article 20 paragraphe 3-b de la Loi de faillite, et elle équivaut à une vente par le shérif.

St-Hyacinthe, le 19 juin 1922.
Le syndic autorisé,
HORACE ST-GERMAIN,
93 rue Mondor. 2649-25-2

Province of Quebec, district of Saint Hyacinthe.

In re : Joseph Dion, laborer, Saint Hyacinthe, authorized assignor.

Notice is hereby given that on TUESDAY, the TWENTY FIFTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the sheriff's office, in the Court house, in the city of Saint Hyacinthe, will be sold by public auction, and pursuant to paragraph 3b of article 20 of the said Bankruptcy Act, the following immovable connected with the assets of the said authorized assignment, to wit :

An emplacement being and situated on Notre Dame street, on the northwest side, in the city of Saint Hyacinthe, containing ninety feet in width by one hundred feet in depth, all more or less, French measurement, known and designated as being the numbers four hundred and eighty five (485) and four hundred and eighty seven (487) on the official plan and book of reference of the parish of Saint Hyacinthe — with the buildings thereon erected ; to be withdrawn a strip of land sold to the city of Saint Hyacinthe for the widening of the said Notre-Dame street, in accordance with deed of sale registered under the No. 32870.

The titles and certificates of the registry office may be consulted at my office. The property may be visited at any time. The said sale is made according to article 20 paragraph 3b of the Bankruptcy Act, and is equivalent to a sheriff's sale.

St Hyacinthe, 19 June, 1922.
HORACE ST-GERMAIN, notary.
Authorized trustee.
93 Mondor street. 2649-25-2

MACDONALD'S

Cut Brier

Une plus grande quantité de Tabac pour la valeur.

Paquets 15c
1/2 lb. Boite 85c



Le Tabac avec un coeur

Chronique Municipale

La première réunion du nouveau conseil municipal a eu lieu mercredi soir dernier. Les assistants étaient nombreux, composés pour la plupart des partisans du maire Bouchard et des échevins Guillet, Benoit, Coté, Payan, Daigle et Demers, qui firent leur entrée solennellement. Prévenus par les rumeurs, nul ne fut surpris de ne pas revoir les échevins Solis, Augustin, Davignon et Surprenant.

Après l'adoption des minutes des deux précédentes réunions et leur signature par le Maire, le Greffier donna le rapport des élections : MM. Bouchard, Payan, Guillet, réélus par acclamation ; M. Coté, réélu par une majorité de 66 voix, 172 lui ayant été données et 106 à son adversaire, M. Lassonde ; M. Daigle, élu par une majorité de 89 voix, 240 lui ayant été données contre 151 à son adversaire, l'ex-échevin Sylvestre ; enfin M. Demers, élu par une majorité de 40 voix, 246 lui ayant été données et 206 à son adversaire, M. Eugène Benoit. Le document est déposé aux archives, avec les serments prêtés par les nouveaux membres du Conseil.

Discours du Maire

L'allocation du Maire pourrait difficilement souffrir le surnom de discours ; de fait, grâce à l'unanimité, — le régime de paix et de concorde, — M. Bouchard a été à son aise pour pérorer du commencement à la fin de la session. C'est d'ailleurs le Conseil Bouchard, les échevins n'étant plus là, d'après leurs propres déclarations, que pour appuyer le Maire Bouchard. C'est aussi la réalisation du désir populaire, la majorité des électeurs l'ayant aidée clairement de leurs votes.

C'est l'usage, dit M. Bouchard qu'à chaque renouvellement de Conseil, le Maire fasse une allocution. Il remercie les électeurs de lui avoir donné la confiance de l'élire par acclamation.

Le Conseil vient de traverser deux années tumultueuses mais il vient de consacrer d'une façon définitive sa politique de progrès. C'est un témoignage éclatant que d'avoir le maire et deux échevins élus par acclamation et trois partisans victorieux. C'est la victoire de la politique que nous prêchons depuis 25 ans, s'écrie le Maire, d'autant plus éclatante qu'elle nous donnera quatre autres sièges.

Et M. Bouchard parle des ennuis et des fatigues, comme des querelles qu'il a dû subir depuis deux ans de la part d'adversaires qui prétendaient avoir des idées nouvelles, un programme de réformes, et dont l'intention était uniquement de le détruire. La nouvelle situation peut permettre de faire beaucoup de bien, les partisans du progrès pouvant mettre leurs réformes à effet. (Tiens ! nous pensions que seuls les membres de l'ancienne majorité avaient des réformes !...)

Un conseil unanime, le Maire le dit pour ses partisans qui craignent ce nouvel état d'administration, n'offre aucun danger, ses membres étant au-dessus de l'intérêt personnel. D'ailleurs les citoyens seront traités sur un pied d'égalité et la ville sera administrée avec justice et équité.

La ville, déclare M. Bouchard, est dans une position admirable quant à ses finances. — (Est-ce un hommage à la majorité vaincue ? Dans ce cas, il serait tardif.) — Ses travaux ont été faits avec compétence, son système d'égouts est parfait, son aqueduc est bien outillé, son système de filtration est efficace, son département de feu est bien organisé, enfin sa voirie est à nulle autre comparable.

« Nous n'avons plus, dit textuellement le Maire, pour terminer l'œuvre commencée, qu'à doter la ville d'un Hôtel-de-Ville, et cela, dès cette année, sans toutefois obérer les contribuables. C'est un besoin de mettre en sûreté nos documents publics. »

Le Conseil actuel devra imposer la taxe pour l'année courante, et à voter le budget. Le maire annonce qu'il diminuera les taxes de trente-cinq sous, soit cinq sur la taxe spéciale et trente sur la taxe foncière. Il faudra naturellement faire un effort pour collecter les arrérages qui se montent à près de \$60,000. La ville fait honneur à ses dettes, mentionne le maire, en priant les journalistes de noter ses déclarations. « C'est notre désir, ajoute-t-il, de rendre la taxe foncière aussi basse que possible, afin que les loyers soient moins élevés et que les étrangers soient tentés de venir habiter notre ville. Malgré tout cela, le maire annonce un surplus de \$6,500.00 dans les coffres. Aussi, le temps pour lui est-il venu d'exprimer un projet.

Grâce au bon état des finances, la ville pourra construire son ECOLE TECHNIQUE. Nous avons besoin de cette école, qui sera à l'avantage des familles pauvres surtout. Elle aurait dû être construite depuis deux ans, elle le sera maintenant que le programme de progrès a été approuvé par tous les citoyens. — (C'est M. Bouchard qui a dit le mot "tous", nous lui en laissons la responsabilité, comme celle d'ailleurs de toutes ses autres paroles).

Revenant aux finances, le maire explique qu'il faudra une attention plus particulière à la rentrée des taxes. Il y a eu des arrérages ; ils peuvent s'excuser chez certains, par le fait que les taxes ont été trop lourdes, presque doublées en quelques cas. Pour que les finances soient bonnes, il faut que tout le monde paie. Au 31 décembre dernier, les arrérages se chiffraient à près de \$60,000, redevait le maire. La situation est brillante, mais il faut que tout le monde paie.

Dans le Département des Finances, il faudra imprimer le rapport annuel, suivant que l'a demandé la Chambre de Commerce. Cette réforme s'opérera. (M. Bouchard ne dit pas que ces impressions se feront au "Clairon", sans que des soumissions aient été demandées au préalable).

Dans le Département de l'Aqueduc, il s'agira de construire un réservoir d'eau, en cas d'incendie. La somme de \$15,000 a été votée déjà par les citoyens. Il faudra davantage.

Dans le Département du feu, tout y est bien mais les appareils sont trop vieux. Il faudra de nouvelles pompes, pour le moins reconstruire la pompe Sylby. On pourra acheter des pompes de seconde main dans des villes où ces engins ont été remplacés par des moteurs à gazoline.

Il faudra améliorer la Morgue. Ces travaux naturellement seront faits grâce à des emprunts pour que les finances n'en souffrent pas.

Dans le Département des Marchés, le projet d'un nouvel Hôtel-de-Ville étant connexe à celui d'un nouveau Marché, les échevins devront y donner leur attention.

Sur les affaires du Département d'Hygiène, il y aura des réformes à faire. Il faudra construire des BAINS PUBLICS. Pour mousser ce nouveau projet, ces nouvelles dépenses, M. Bouchard rappelle les derniers accidents, les dangers de la rivière, enfin une requête actuellement en circulation.

Dans le Département de la Voirie, certains travaux pressent : la rue Laframboise, partie de la rue Ste-Marie, entre Girouard et Hangar de Fret, la rue Concorde, pour faire suite au pavage allant au Pacifique, enfin la rue S.-Antoine, où il y a deux coins qui manquent de pavage. Il faudra faire le plus possible, dès cette année.

L'éclairage recevra l'attention du Conseil, le système actuel n'étant après tout que peu dispendieux.

Et le maire termine en affirmant la résolution du Conseil de travailler.

Aussitôt de nombreux applaudissements se font entendre. On comprend que l'Hôtel-de-Ville est maintenant la chose d'un groupe et que ce groupe ne manquera pas de le prouver, l'occasion lui étant donnée.

L'ordre du jour est ensuite suspendu pour donner communication d'une lettre collective qu'ont signée MM. Emile Solis, Louis Augustin, D.-S. Davignon et J. Surprenant. En face du jugement rendu par l'électorat et condamnant leur politique, ces échevins ont cru de leur devoir de démissionner pour ne pas entraver davantage les volontés de la majorité. Des applaudissements accueillent ce geste de la part des ex-échevins Solis, Augustin, Davignon et Surprenant, témoignant de la satisfaction du groupe qui dirige maintenant les destinées de notre ville.

M. Guillet, se levant, dit que d'habitude on laisse des documents sur la table, au moins pour une séance, mais que devant la nécessité de travailler sans délai et la ferme détermination des signataires, il propose, appuyé par M. Coté, que ces démissions soient acceptées.

M. Bouchard ajoute que ceux qui démissionnent doivent avoir pour le moins des félicitations pour avoir bien compris la seule ligne de conduite à prendre. (Applaudissements encore dans la salle). Le vote est unanime et les applaudissements se font encore entendre.

Quelques concitoyens trouveront disgracieux ces gestes d'assentiment de la part des spectateurs. Sous les circonstances, nous les croyons dans l'ordre : c'est le groupe Bouchard qui mène, c'est la volonté du peuple qui s'affirme.

Avis est donné au Greffier d'annoncer la nomination pour le 31 juillet et la votation pour le lundi suivant s'il y a lieu. Nous sommes bien persuadés d'avance que les choisis seront élus par acclamation. C'est Bouchard qui mène !... Pourquoi changer le mot d'ordre ?...

M. Guillet, échevin du Deux, est ensuite unanimement choisi comme pro-maire. Les comités seront organisés après les prochaines élections.

Le Greffier dépose la copie du jugement sur la requête en appel contre la liste électorale. Les frais ont été de \$75.90 ; ils ont été payés par la ville, M. Bouchard n'ayant point voulu accepter le défi de M. Sylvestre : le perdant devant payer les frais. Les membres du Crédit Financier ont donc été enlevés sur la liste électorale. Les 17 locataires d'occasion du Cercle Montcalm n'ayant pas été contestés continuent d'être électeurs du Trois.

On continue à la prochaine séance l'avis de motion relatif au règlement No 321, ordonnant le prolongement de la rue Tétu, et celui de l'ex-échevin Solis pour proposer que la somme de \$1,250 soit mise à la disposition du comité des finances, afin de l'offrir à M. Napoléon Bonin pour le dédommager des dépenses qu'il aura à faire pour déplacer sa boutique de manière à permettre l'ouverture de la rue Tétu, à condition qu'il cède gratuitement à la Cité le terrain requis pour le prolongement.

MM. Guillet et Demers proposent, suivant l'avis donné par l'ex-échevin Solis, l'adoption du règlement No 324, amendement le règlement No 322, quant à la taxe d'eau de \$3.00 imposée sur la chaise du barbier et du dentiste.

L'engagement de M. Louis Augustin et autres envers la Cité quant aux frais supplémentaires de l'enquête Gougeon ayant été lu, le Maire déclare nul en loi ce document, en vertu de l'article 261. Aussi, est-il unanimement adopté que le Conseil refuse d'y accéder comme étant nul en loi.

Dans la reconsidération du vote sur le réengagement de M. Gougeon, même les nouveaux échevins votent contre. Les applaudissements se font encore entendre, quoique le maire, d'une voix douce, ait supplié les manifestants d'être silencieux.

Les offres de service de M. Wilfrid Jodoin, comme policier et pompier, sont laissées sur la table, comme d'ailleurs un avis de Mme Orsali et l'amendement du Règlement 322.

Une convention des municipalités aura lieu à Winnipeg les

8, 9 et 10 août prochain. Le Conseil vote unanimement que le Maire Bouchard et le pro-maire Guillet soient délégués, à même les fonds de la ville.

M. Guillet toutefois s'abstient de voter. La majorité absolue n'existant plus, devant être de six, le maire ne parle point d'apposer son veto et la résolution est adoptée. Ce petit voyage coûtera des piastres à la municipalité, il est vrai, mais nous n'avons point à critiquer, le peuple ayant donné toute sa confiance en M. Bouchard et ses amis. Il n'est que juste qu'il paie maintenant. Il paiera d'ailleurs un autre voyage que M. Payan fera à Buffalo, N.Y., pour voir certaines pompes à vapeur. Et le Maire, passant, comme il l'a dit par les lacs, ira aussi à Buffalo avant que d'aller à Winnipeg avec M. Guillet.

On dépose aux archives les rapports des Départements de Feu et Poïce, et du Greffier de la Cour du Recorder. On laisse sur la table la requête demandant le pavage des rues Notre-Dame et S.-Catherine, suivant prévisions du Budget, on accordera une subvention de \$100 à la Société d'Agriculture. Le Conseil se rendra en corps à S.-Denis pour l'assemblée en faveur de la route S.-Hyacinthe-Sorel. On accorde une lampe à M. Joseph Messier, au coin des rues Morin et de La Bruère.

M. Coté, évidemment le futur "ministre des finances", donne ensuite avis des motions pour les taxes : \$1.10 pour la taxe foncière et 0.20 pour la taxe spéciale.

Lors de la discussion sur l'imposition des dernières taxes, M. Coté prétendait pourtant que la taxe foncière d'une piastre était suffisante. Pourquoi cette augmentation, après avoir proclamé avec le Maire qu'une taxe d'une piastre était suffisante pour l'administration de la ville. Le Maire lui-même n'a-t-il pas parié \$500. qu'il pouvait administrer la Ville avec une taxe d'une piastre seulement. Oui, pourquoi maintenant \$1.10 et non \$1.00?... Voyons M. Coté, donnez des chiffres. Ils devront, sous les circonstances, être aussi éloquents que les promesses.

Enfin, la séance se termine dans un don de \$50.00 au Comité de la Fête du Travail, pour sa célébration le 4 septembre prochain.

Il est évident que les contribuables ont assisté à une comédie depuis quelques jours. On leur a parlé d'économie d'un côté, la majorité condamnant même les partisans de cette politique ; par contre, on a vanté les finances de la ville et la nécessité de faire de nouvelles dépenses. Les voyages à Winnipeg et à Buffalo ne sont que le prélude de la danse des écus, bientôt la construction de l'Ecole Technique, l'achat d'un nouvel Hôtel-de-Ville, de nouveaux parcs d'amusements et de repos, l'édification de baignoires publiques et de réservoir d'eau ajouteront aux dépenses premières. S'ils sont soucieux des véritables intérêts de leur ville et de son avenir, ils feront bien de ne point manquer de surveillance envers leurs nouveaux serveurs.

La prochaine séance aura lieu lundi soir.

EUGÈNE CHARTIER

Il y a une différence !

Pour les désormais "illustres" sortis de prison, le Maire Bouchard n'avait pas d'éloges assez éloquentes, au soir de leur triomphe comme dans son Clairon. Pour ses adversaires vaincus d'hier, le même M. Bouchard n'a pas d'insultes assez injurieuses et de mots assez blessants. Il est vrai que ces derniers ont servi l'intérêt public plutôt que le Maire, et, les autres ont préféré servir ce dernier, sans égard pour le respect dû aux lois de notre pays.